Fiche d'inscription individuelle 2022 –2023

LOISIRS

☐ *première inscription* ☐ *réinscription* ☐ *Transfert* ☐ *Certificat médical*

Cadre réservé à l'administration

N° de licence

SECTION

Saison du 12 Septembre 2022 au 24 Juin 2023

Jeunes de 11 à 18 ans Débutant ☐ Jeunes de 11 à 18 ans Perfectionnement ☐ Adultes +18 ans Entretien ☐

Le dossier doit être complet avec certificat médical, règlement, 1 photo d'identité récente

- La cotisation ne donne pas lieu à un quelconque remboursement
- Les groupes et les horaires 1 cours à choisir susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscrits et du contexte sanitaire.
- Pas de cours pendant les vacances et jours fériés

Coller une photo

Nom **Prénom :**

Date de naissance: **Sexe :** **Nationalité :**

Nom des parents si différent du nom de l'enfant

Adresse E- Mail en lettre majuscule et lisible :

Adresse postale (si nécessaire précisez chez Monsieur ou Madame)

N° + Nom Rue : ----------

CP : ---------- **Ville:** ----------

Tel. Privé: ---------- **Tel. Portable :** ---------- **Tel. Portable :** ----------

A remplir avec l'administration du club

	Cotisation Annuelle 223 € + licence € **Enfant 1**	Cotisation Annuelle 223 € + licence € **Enfant 2** **- 20 € Réduction**	Cotisation Annuelle 223 € + licence € **Enfant 3** **- 10 € Réduction**	Cotisation Annuelle 223€ + licence € **Enfant 4** **- 10 € Réduction**	Réduction Pass' Sport (aide de l'Etat)	**TOTAL** (cours + licence –réduction)
Jeunes 2007 et - (16 ans et plus) Licence 15 €	**238 €**	**218**	**228 €**	**228 €**	**- 50 €**	
Jeunes 2008 et + (15 ans et moins) Licence 27 €	**250 €**	**230 €**	**240 €**	**240 €**	**- 50 €**	
Adultes + 18 ans Licence 15 €	**238 €**	**218 €**	**228 €**	**228 €**	**- 50 €**	

Mode de Règlement:

Total

☐ Chèques *(nb de chèques)* ☐

Maximum 3 chèques

Échéance : **Septembre** / **Octobre** / **novembre**

Nom du payeur	Banque	N° du chèque	Mois d'encaissement	Valeur
			09/2022	
			10/2022	
			11/2022	

☐ Espèces

☐ Coupons sport ANCV ou chèques vacances ANCV

MATERIEL OBLIGATOIRE: Maillot de bain une pièce, bonnet et lunettes *(obligatoire pour tous)*

CHARTE DE L'ASSOCIATION :

J'atteste avoir pris connaissance de la charte de l'association et l'accepter. (voir au verso)

DROIT A L'IMAGE:

j'autorise l'Association ASCE les Dauphins à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles moi ou mon enfant pourrais apparaître lors des entraînements et manifestations sportives ou festives de l'association

EN CAS D'ACCIDENT:

PREVENIR : (*Nom et prénom*) _____ ***(Téléphone)***_____

J'autorise les responsables de la section dont je suis adhérent (ou dont mon enfant est adhérent) à prendre, en cas d'accident toutes les mesures nécessaires. .

Fait à Corbeil-Essonnes le : **Nom et Signature du Responsable légal de l'adhérent**

A.S.C.E. LES DAUPHINS – 49 rue du Bas Coudray 91100 CORBEIL-ESSONNES

Tél. 09 80 87 92 80 / 07 82 19 90 83 – Mail. ascelesdauphins91@free.fr—Site internet : https://www.lesdauphinsasce91.fr

Créneaux Saison 2022—2023

Début de la saison 12 Septembre 2022 au 24 Juin 2023

Pour les nouveaux inscrits un test pourra être proposé par les entraineurs du club

Jeunes + 10 ans
Débutants

1 séance de 1 Heure
Indiquer l'horaire choisi
Ne cocher qu'une case

Mercredi

17H00—18h00 (1Groupe) ☐

Vendredi

18h00—19h00 (1groupe) ☐

Jeunes + 10 ans
Perfectionnement

1 séance de 1 Heure
Indiquer l'horaire choisi
Ne cocher qu'une case

Lundi

18h30—19h30 (1Groupe) ☐

Vendredi

19h00—20h00 (4 groupes) ☐

Adultes
Perfectionnement/Entretien

1 séance de 1 Heure
Indiquer l'horaire choisi
Ne cocher qu'une case

Lundi + Vendredi

20h00 — 21h00 ☐

Vendredi

20h00 — 21h00 (Débutant) ☐

A.S.C.E. LES DAUPHINS – 49 rue du Bas Coudray 91100 CORBEIL-ESSONNES

Tél. 09 80 87 92 80 / 07 82 19 90 83 – Mail. ascelesdauphins91@free.fr—Site internet : https://www.lesdauphinsasce91.fr

CHARTE DE L'ASSOCIATION

MODALITES D'ADHESION

Procédure d'inscription

L'inscription ou la réinscription à l'A.S.C.E les Dauphins et la participation aux activités, entraînements et compétitions, est conditionnée par le dépôt d'un dossier d'adhésion complet, ainsi qu'au règlement de la cotisation annuelle ou à l'inscription sur notre site internet https://www.lesdauphinsasce91.fr
Ce dossier peut être retiré au bureau de l'ASCE les Dauphins ou téléchargé sur le site de l'association—https://www.lesdauphinsasce91.fr

La cotisation ne donne pas lieu à un quelconque remboursement

Pièces à fournir

Le dossier d'adhésion dûment complété

1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité désirée de moins de trois mois (ou le questionnaire de santé)

Le règlement de la cotisation annuelle

1 photo d'identité récente

Le formulaire de la FFN (licence) : feuille de renseignements et assurance

Toutes ces pièces doivent être impérativement remises à l'administration du club avant le premier entraînement.

La cotisation

La cotisation est annuelle. Son montant est défini par le comité directeur et voté lors de l'assemblée générale, elle diffère en fonction de l'activité et du statut de l'adhérent. Aucun remboursement de cotisation n'est consenti par l'A.S.C.E les Dauphins.
La licence FFN est obligatoire pour toutes les activités et **en sus** du prix de l'adhésion.

FONCTIONNEMENT SPORTIF

Saison sportive

En principe, la saison sportive débute **mi- septembre et se clôture mi-juin** .

Pour cette saison 2022—2023, début de la saison 12 septembre 2022—fin de la saison 24 juin 2023.

Le Club ne peut être tenu responsable pour toutes annulations de cours dues : aux problèmes techniques, grèves, travaux, vidanges des bassins, évènements sportifs, crise sanitaire, ... au stade nautique Gabriel Menut. Les cours ne seront rattrapés que si la direction du stade nautique propose des créneaux de rattrapages au club, les créneaux pourraient être différents de ceux de votre inscription.

Aucun remboursement ne sera consenti (total ou partiel).

Compétitions et Stages

L'inscription aux activités du pôle compétition implique un minimum d'assiduité aux entraînements et aux compétitions de la part des adhérents.

Les adhérents des groupes compétitions doivent prévoir l'achat de tenues de compétitions et la participation aux frais de déplacement éventuels lors des compétitions durant toute la saison sportive.
Les amendes (forfaits) pour non présentation aux compétitions/meeting sont à la charge des familles.

Les stages durant les vacances scolaires ne sont pas inclus dans la cotisation annuelle (coût moyen supplémentaire : 25 € par nageur par semaine)

VIE DE L'ASSOCIATION

Comportement des adhérents et des familles

Les adhérents de l'A.S.C.E les Dauphins et leurs familles représentent l'association lorsqu'ils participent aux diverses manifestations sportives. A ce titre, ils doivent en toute circonstance promouvoir les valeurs du sport, respecter les personnels et les règlements internes du stade nautique Gabriel Menut ainsi que ceux des autres établissements fréquentés.

Comportement dans les vestiaires

* L'accès aux vestiaires se fait uniquement après avoir enlevé ses chaussures
* Seuls les parents des jeunes enfants, peuvent être autorisés à accéder aux vestiaires pour les aider à se changer et devront impérativement se déchausser.
* Il est strictement interdit d'être nu dans les couloirs des vestiaires et dans les douches
* L'utilisation des vestiaires individuels ou collectifs est impératif pour se changer

Comportement sur le bord des bassins et dans les tribunes

* Les tribunes sont ouvertes aux parents et/ou accompagnateurs, sauf si la direction de la piscine l'interdit (dans ce cas le Club vous adressera une communication).
* L'accès sur le bord des bassins est uniquement réservé aux adhérents, entraîneurs et compétiteurs
* Il est formellement interdit de courir et de chahuter sur le bord des bassins et dans les tribunes
* A l'issue de leur entraînement ou de leur cours les adhérents doivent regagner les vestiaires sans s'attarder dans les autres bassins

Obligations et devoirs des parents et des adhérents

* Tous les adhérents doivent respecter et n'occasionner aucune gêne pour les autres activités et associations partageant les infrastructures d'entraînement
* Tous les adhérents doivent impérativement respecter les jours et horaires d'entraînements qui leur sont indiqués à l'inscription
* Les parents ou représentants légaux des adhérents mineurs doivent veiller à leur présence aux entraînements et aux compétitions. L'association décline toute responsabilité en dehors des lieux, jours et horaires d'entraînements et de compétitions.
* Aucun adhérent mineur ne peut quitter seul le stade nautique avant la fin des entraînements ou des compétitions
* L'association ne peut être tenue pour responsable des dégradations et pertes (matériel, clés de casier) les frais liés à ceux-ci sont à la charge de l'adhérent ou de son représentant légal.
* Chaque adhérent est responsable de son matériel et de ses effets personnels, l'A.S.C.E les Dauphins décline toute responsabilité, en cas de perte, de vol ou de casse.
* L'adhésion à 'A.S.C.E les Dauphins, implique pour chaque adhérent, parent ou responsable légal, l'autorisation de capter et d'exploiter nommément sur tout support, toutes les photographies ou vidéos prisent dans le cadre des activités de l'association. De les conserver pour une durée illimitée, sans aucune contrepartie financière.
* Bonnet de bain obligatoire et lunettes vivement conseillées pour les activités de natation.